

ECHO DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le 31 janvier 2023

Excusés : Messieurs Ghislain GALLAND et Christophe GUERY

Représenté : Monsieur Christophe NOIROT

1. VENTE DE CHARBONNETTE

La commune de Lachapelle vend environ 20 stères de charbonnette (bois de diamètre inférieur à 10 cm) à raison de 5 stères par foyer habitant Lachapelle.

Les lots seront attribués dans l'ordre de réservation à concurrence du stock disponible.

Prix :

- 20 € le stère à venir chercher au niveau des parkings de la mairie ;
- 25 € le stère livré sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, approuve le tarif de vente.

2. CONVENTION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Dans le cadre du programme des travaux de réhabilitation des rues, Monsieur le Maire expose le projet de convention autorisant la commune de Lachapelle à exécuter des travaux d'aménagement d'une partie de la rue de Baccarat et de la rue de Thiaville le long de la RD 158.

Cette convention définit les obligations respectives de la commune de Lachapelle et du département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Cette convention est établie pour une durée de 30 ans reconductible après accord entre les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, approuve la convention de gestion du domaine public routier avec le département de Meurthe-et-Moselle et autorise le Maire à signer ladite convention.

3. OFFRE DE TRAVAUX RUE DE L'ABBE SCHLIENGER

Monsieur le Maire expose le rapport d'analyse des offres faites par les entreprises concernant les travaux d'enfouissement et d'aménagement de la rue de l'abbé Schlienger.

Deux entreprises ont remis une offre :

- STV : 259 513,50 € TTC
- COLAS : 431 625,00 € TTC

Au vu de l'analyse des offres selon les critères définis au règlement de consultation :

- La société STV obtient la note finale de 89,6/100
- La société COLAS obtient la note finale de 66,5/100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, décide d'attribuer le marché à la société SVT pour un montant de 259 513,50 € T.T.C et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

VENTE DE CHARBONNETTE

La commune de Lachapelle vend environ 20 stères de charbonnette à raison de 5 stères par foyer, réservés aux habitants de Lachapelle.

Les habitants de Lachapelle souhaitant se voir attribuer un lot de charbonnette doivent s'inscrire en mairie. Les lots seront attribués dans l'ordre de réservation à concurrence du stock disponible.

Prix :

- 20 € le stère à venir chercher au niveau des parkings de la mairie ;
- 25 € le stère livré sur la commune.

ACCUEILLIR UN LYCEEN ETRANGER AVEC LE CENTRE D'ECHANGES INTERNATIONAUX



11-13 rue Nicolas Bouvier
35400 SAINT-MALO
FRANCE
00 33 (0)2 99 20 06 13
www.cei-voyage.fr

Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
v.simon@groupe-cei.fr

Responsable Locale :
Muriel PELLETIER
54630 Richardmenil
06.78.91.28.95
pelletiermuriel.cei@gmail.com



INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et jeudi de 17h à 19h

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Tri sélectif : les jeudis 16 février, 2 et 16 mars
- Ordures ménagères : Les jeudis 9 et 23 février, 9 mars



ATTRIBUTION DES SACS JAUNES

Composition du foyer

1 personne	: 1 rouleau par an
2 à 3 personnes	: 2 rouleaux par an
4 personnes	: 3 rouleaux par an
5 personnes	: 4 rouleaux par an

HORAIRES DE LA DECHETTERIE A BACCARAT

- Du lundi au samedi (**fermée le jeudi**) : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00
 - Dimanche et jours fériés (**Accès interdit aux professionnels**) : 9h00 - 12h00
- Dernière entrée 15 minutes avant la fermeture

<https://www.trions.fr/mes-dechetteries/baccarat/>

PRET DE TABLES ET DE CHAISES

La commune de Lachapelle met à la disposition de ses habitants **10 tables et 40 chaises** qui leur seront prêtés à titre gracieux.

Les réservations se feront auprès du secrétariat de mairie, soit aux heures de permanence, soit par mail.

Site Internet : <http://www.mairie-lachapelle.fr> - Facebook : Commune Lachapelle - Mail : mairie.lachapelle@wanadoo.fr
Imprimerie : Mairie de LACHAPELLE - Dépôt Légal : 15 48

Imprimé en mairie - Ne pas jeter sur la voie publique